



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2022 DAE 7** Budget Participatif – Subventions (578 000 euros) et conventions avec quatorze structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente environ 10 % de l'emploi à Paris à travers ses structures historiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations), auquel s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Outre qu'elle représente un secteur important, croissant, et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux bénéfiques à la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat.

Convaincus par les vertus de ces modèles entrepreneuriaux, notamment dans l'économie circulaire, les Parisiennes et les Parisiens se sont d'ailleurs directement mobilisé·e·s en leur faveur à travers leurs votes lors des éditions successives du Budget Participatif parisien. À l'échelle de tout Paris, le projet « Refabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi », lauréat en 2017 a été soutenu par plus de 14 000 voix, tandis que le projet « Favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire » a été lauréat dans le 11e arrondissement avec plus de 3000 voix en 2021.

La présente délibération vise justement à soutenir quatorze actions relevant de l'économie circulaire ou de l'entrepreneuriat social, dont trois mettent en œuvre des projets lauréats du Budget Participatif.

**L'Association Zézenne** (11e), créée en 2021, vise à promouvoir un mode de vie et de consommation plus durable en proposant le partage et les échanges de biens à usages occasionnels (perceuse, diable, chaises pliantes, etc.) comme alternative à l'achat. Pour cela, elle souhaite installer, dans les 11e, 12e et 20e arrondissements, chez des partenaires-relais, des bibliothèques d'objets auprès desquels les habitants, adhérents à l'association, pourront emprunter ce dont ils ont ponctuellement besoin. Ces objethèques, aux permanences bénévoles, seront des vecteurs de rencontres et de création de lien social entre personnes du

quartier et permettront aux moins aisés d'accéder à l'usage d'objets dont ils ne pourraient se permettre l'achat. Un local de stockage est mis gratuitement à disposition de l'association par la Maison du Zéro déchet (12<sup>e</sup>). Il permettra d'y stocker l'exhaustivité du catalogue d'objets en prêt qui seront ensuite distribués sur site, ainsi que dans les différents points relais de l'association via vélo-cargo. Pour permettre le lancement de son projet, l'association Zézenne sollicite une subvention en fonctionnement de 5000 euros ainsi qu'une subvention d'investissement de 7000 euros. Il s'agit notamment de financer le vélo-cargo et le stock initial d'objets qui n'aura pu être constitué à l'aide de dons. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, et en l'espèce de l'économie de la fonctionnalité, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe, qui prévoit l'attribution d'une subvention en fonctionnement de 5000 euros et d'une subvention d'investissement de 7 000 euros au titre du projet « Favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire » lauréat de l'édition 2021 du Budget Participatif Parisien dans le 11e.

L'association **Café associatif Pernety** gère et anime le Moulin à Café, qui a été créé en 2006 dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, à l'initiative d'habitants du quartier, désireux de créer un lieu de restauration partagée et conviviale ouvert à tous, ainsi qu'un lieu de promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'éducation populaire. Le Moulin à Café est situé non loin du quartier prioritaire Didot-Porte de Vanves et propose de nombreuses animations, dont des activités de promotion de l'économie sociale et solidaire. La structure compte 900 adhérents individuels et une dizaine d'associations adhérentes.

En 2022, la structure se propose d'amplifier sa programmation spécifique à l'ESS : échanges et transmission des expériences et savoir-faire pour les porteurs de projet de cafés associatifs en vue de créer un réseau des acteurs grand-parisiens à raison d'une rencontre trimestrielle, projections et débats tous les mois de courts-métrages sur la transition écologique et solidaire, en partenariat avec Mediatico et ImagoT, tant sur le plan social qu'environnemental, sensibilisation à des thèmes comme la lutte contre le gaspillage et le bien-manger, semaine de réduction des déchets...

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 8 000 euros.

L'association la **Coop des Communs** a été créée en 2016 pour associer les univers des « communs » et de l'ESS, grâce notamment aux apports conjoints de la recherche et des initiatives mises en œuvre et à l'animation d'une communauté apprenante et décloisonnée. Elle a pour objectif de permettre aux communs de « faire système » pour promouvoir des formes de réciprocité, d'action collective, d'expérience concrète de démocratie en adéquation avec les transformations numériques, écologiques et sociales. En plus d'un programme d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat social, l'association organise un événement : le Forum des plateformes coopératives. L'édition 2022 se tiendra au second semestre et abordera les enjeux de visibilité, de financement, d'accompagnement des plateformes, en particulier parisiennes, mais aussi des liens à nouer entre les acteurs publics, privés et le public parisien. Les débats auront notamment pour thème la structuration d'un réseau de plateformes coopératives à Paris et l'atout que constitue cette démarche pour la Ville de Paris dans la perspective de la médiatisation renforcée qu'elle connaîtra pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024. Les ateliers porteront en particulier sur les filières

d'économie circulaire prioritaires pour la Ville de Paris et les perspectives offertes par les plateformes coopératives dans l'organisation des JOP 2024. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 3 000 euros.

**Emmaüs Coup de Main** (Pantin) est une association créée en 1995, qui a pour but d'œuvrer à l'insertion des populations en exclusion. Elle s'est engagée avec le soutien de la Ville de Paris dans la création d'une ressourcerie située dans le quartier de la Porte de Montreuil, qui collecte chaque année près de 1000 tonnes de biens qu'elle revalorise dans ses boutiques ou dans des filières de recyclage. La structure accompagne environ 40 salariés en insertion chaque année. Au début de l'année 2019 et à la suite de la préparation de Paris et de la Seine-Saint-Denis à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de la construction de l'Arena 2 dans le quartier de la Porte de la Chapelle, Coup de main a dû quitter un local de 4000 m<sup>2</sup> voué à la démolition, et prendre un bail un local de l'hôtel industriel CAP18, dans le quartier de la Porte d'Aubervilliers. La location de ce local de 455 m<sup>2</sup> revient à près de 100 000 euros annuels pour l'association, qui ne payait qu'un loyer symbolique Porte de la Chapelle. Elle sollicite le soutien de la Ville de Paris pour financer ce loyer. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 35 000 euros, au titre de l'exercice 2022.

Lauréate de l'appel à projet « pour la reconquête urbaine de la ZAC Bercy-Charenton » aux côtés de Yes We Camp et Plateau Urbain, l'**association Coup de Pousses (12e)** est installée depuis octobre 2021 sur cet espace végétalisé de 8 000 m<sup>2</sup> de terrain et doit ouvrir au printemps 2022 « Plant B », une ressourcerie spécialisée dans le jardinage. Le projet souhaite reconnecter les citoyens à la nature en faisant vivre une ressourcerie des jardiniers urbains, intégrant un café associatif et proposant une programmation et des ateliers de formation. Première recyclerie du jardin en France, y seront collectés, valorisés et redistribués tout ce qui a trait au végétal et au jardinage (outils, pots, plantes, terre...) ainsi que les invendus des jardinerie notamment avec la mise en place de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) élargie aux articles de Jardin au 01/01/2022. Des travaux sont prévus à l'été pour la construction de son bâtiment d'accueil, suivant les principes de l'économie circulaire, néanmoins, l'association commence d'ores-et-déjà une préfiguration de ses activités autour de la partie collecte, valorisation et redistribution de matériels de jardinage et actions de sensibilisation. À terme, la recyclerie prévoit d'intégrer une grainothèque, une bibliothèque sur le thème de la nature, un service de gardiennage de plantes ou encore la constitution d'un jardin des simples, projet pédagogique autour des plantes médicinales. Afin de contribuer au bon développement de ce projet, l'association Coup de pousses sollicite une aide à l'amorçage de 35 000€ au titre de sa première année d'exercice. L'obtention de ce financement lui permettra d'obtenir un co-financement du Sycotom à hauteur de 50 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association la convention jointe en annexe, qui prévoit de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 euros, au titre de l'exercice 2022.

L'association **Du Pain et des Roses** a pour objet de former des femmes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales. Elle s'inscrit dans une démarche

solidaire qui consiste à accompagner au retour à l'emploi ces personnes souvent issues de centres d'hébergement, bénéficiaires du RSA, par l'apprentissage du métier de fleuriste, en travaillant avec des fleurs françaises de saison. L'association intègre une dimension écologique en sensibilisant les apprenantes et le public à la consommation de plantes cultivées en France de façon responsable. Pour augmenter son impact solidaire et sociétal, Du Pain & des Roses a l'ambition d'accueillir plus de femmes par session et de délivrer un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) - reconnu par la profession.

En 2022, l'association souhaite organiser 18 événements de plaidoyer en faveur de la transition écologique du secteur floral, avec pour objectif de toucher 1 000 personnes. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 3 000 euros.

L'association **Ecodair** (18e), créée en 2003, est une structure spécialisée dans la collecte, le reconditionnement, la vente sous garantie et la maintenance de matériel informatique. Pour mettre en œuvre ces différentes activités, Ecodair est agréée entreprise adaptée (EA), établissement et service d'aide par le travail (ESAT) et entreprise d'insertion. À l'échelle nationale, Ecodair salarié près de 150 personnes, dont 80% en situation de handicap ou en parcours d'insertion. A Paris, son antenne principale, la structure est installée au sein de CAP18, hôtel industriel de la Porte d'Aubervilliers et elle y emploie 107 salariés, dont 68 en situation de handicap. En 2021, Ecodair a collecté plus de 250 tonnes de matériel informatique, qui lui a permis de reconditionner et remettre en circulation près de 21 000 ordinateurs. Pour aller plus loin, la structure souhaite à présent améliorer son outil de production. Elle prévoit de réaliser les investissements suivants :

- Sur la collecte, acquisition d'équipements de manutention adaptés à la collecte de gros parcs informatiques chez ses donateurs (rolls sécurisés avec étagères) ou chez les entreprises à qui elle rachète des parcs informatiques ;
- pour ses opérations de reconditionnement, la création de nouveaux postes de soudure plus techniques, la création d'une zone de protection anti-électrostatique, permettant d'améliorer la qualité du reconditionnement (moins de panne « invisible ») et d'augmenter le nombre d'ordinateurs pouvant être reconditionnés (notamment parmi les ordinateurs les plus récents, assemblés avec des procédés plus contraignants) ; Ecodair espère tripler sa capacité de reconditionnement grâce à ces investissements ;
- pour ses opérations de vente, l'amélioration de l'atelier de préparation des commandes avec des équipements plus ergonomiques, pour faire face à la hausse des commandes récentes.

L'ensemble de ces investissements a été chiffré par la structure à 46 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques de la Ville de Paris en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, je vous propose de m'autoriser à signer la convention ci-jointe qui prévoit d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 37 000 euros, au titre du projet « Re-fabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi » lauréat de l'édition 2017 du Budget Participatif Parisien.

**La Fabrique 230** (15e), établissement de la fondation de l'armée du Salut, est une bricothèque-ressourcerie ainsi qu'un atelier chantier d'insertion. Ses locaux sont situés au 77 rue Castagnary et au 100 boulevard Lefebvre. Au titre du budget participatif, la Fondation Armée du Salut a bénéficié d'une première subvention

d'investissement de 160 000 euros en 2020 pour financer ses travaux et la ressourcerie, premier volet du projet, a ainsi pu ouvrir ses portes le 4 novembre 2021. Sur une surface de 235 m<sup>2</sup>, elle emploie 11 salariés dont 8 en insertion. Des travaux sont actuellement en cours afin d'agrandir la surface du lieu (+190m<sup>2</sup>) grâce à l'aménagement du sous-sol de la ressourcerie. Ceux-ci permettront d'étendre la surface consacrée au mobilier et au gros électroménager en réemploi ; ils ont pu être financés en partie grâce à une deuxième subvention d'investissement octroyée par la Ville à hauteur de 115 000 euros en 2021. La bricothèque, deuxième volet du projet, devrait ouvrir ses portes en septembre 2022. Les 170 m<sup>2</sup> du lieu, situés au 100 boulevard Lefebvre et répartis sur deux niveaux, accueilleront, autour d'établis, plans de travail partagés et machines en libre accès, un public de bricoleurs. La programmation prévoit des ateliers de réparation et d'up-cycling de bois, vélo, textile et vaisselle. Afin de contribuer au bon développement de ce projet, une convention pluriannuelle d'objectifs de financement de fonctionnement signée le 3 novembre 2021 prévoit l'attribution d'une aide financière pour l'amorçage des trois premières années d'exercice. Une première subvention en fonctionnement de 45 000 euros a été versée en 2021. La fondation sollicite une nouvelle subvention d'amorçage au titre de sa deuxième année d'activité. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, je vous propose de d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 30 000 euros, au titre de l'exercice 2022.

**La Petite Rockette** (11e) gère deux ressourceries, la Rockette Père Lachaise (11e) et la Rockette Montgallet (12e), ainsi qu'un café associatif et un atelier vélo, la Cycklette, dans le 11e. La Cycklette s'articule autour de plusieurs volets d'action : la collecte de vélos usagés, leur démantèlement pour produire des vélos ou des pièces détachées et l'animation d'ateliers. Aujourd'hui, la Cycklette souhaite déménager dans des locaux plus grands et plus adaptés à son activité : elle souhaite s'installer dans le local sis 70 rue du Chemin Vert (en pied d'une résidence sociale Hénéo, filiale de la RIVP) qui nécessite d'important travaux et équipements pour devenir un atelier vélo opérationnel. La structure souhaite également améliorer son site internet, acquérir un nouvel outil de traçabilité des dons qu'elle revalorise, un nouveau vélo-cargo et un véhicule utilitaire électrique permettant à ses ressourceries et à la Cycklette de réaliser des collectes de biens à revaloriser et des animations hors les murs. L'ensemble de ces investissements a été chiffré à 402 000 euros. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques de la Ville de Paris en faveur de l'économie circulaire, je vous propose de m'autoriser à signer la convention ci-jointe qui prévoit d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 320 000 euros, au titre du projet « Favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire » lauréat de l'édition 2021 du Budget Participatif Parisien dans le 11e.

L'association **Le Labo de l'ESS**, fondée en 2010, est un laboratoire d'idées contribuant à la réflexion sur le développement de l'économie sociale et solidaire, dont la Ville de Paris est adhérente. Ses travaux donnent lieu à des publications et des manifestations grand public, des événements de travail et d'échange, et des propositions concrètes à visée opérationnelle. Elle a pour objet de faire connaître et reconnaître l'ESS, d'être un lieu de réflexion et d'action au service d'une économie respectueuse de l'humanité et de l'environnement.

En 2022, l'association souhaite développer au sein de ses nouveaux locaux, situés 5 rue Las Cases (Paris 7e), et appartenant à la la Fondation CEDIAS (Centre

d'études, de documentation, d'information et d'action sociale) qui abrite le Musée social », une programmation de conférences, de rencontres, d'expositions et de projections-débats de documentaires sur les enjeux de l'ESS. Elle ambitionne également de développer des rencontres et des partenariats destinés au public jeune et étudiant, en développant notamment ses liens avec des universités parisiennes. L'association souhaite aussi renforcer et diversifier ses modes de communication sur ses travaux (vidéos, podcasts) et développer sa mission de plaidoyer. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

La SCIC **Oasis 21** gère trois tiers lieux dans le 19e arrondissement : Volumes Lab, Fab City Hub Paris et Oasis 21. Ce dernier, inauguré en septembre 2021, propose des bureaux partagés, des espaces de travail, des salles de conférences et des espaces de vie aux « acteurs de la transition écologique, sociale et citoyenne ». Le lieu a été aménagé en tenant compte des critères écoresponsables. Des structures de l'ESS (Legicoop, Finacoop, Halles civiques...) ont été associées dès l'origine au projet. La SCIC Oasis 21 souhaite proposer un service d'hébergement en ligne des données informatiques constituant une alternative à ceux proposés par les grandes entreprises du secteur numérique. Ce projet nécessite l'installation de serveurs informatiques (matériel issu du réemploi) dans les locaux de la structure, avec un système de récupération de la chaleur générée. L'espace de stockage en ligne sera ouvert aux structures de l'ESS, résidentes ou non du tiers lieu. Une offre allant de 120 euros HT/an à 264 euros HT/an en fonction de l'espace souhaité sera proposée. Le lancement officiel est prévu en 2022. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à la coopérative, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

**Paillettes & Cambouis** (11e), association créée en 2020, a pour objet l'animation d'un atelier d'autoréparation vélo participatif, solidaire et émancipateur, la promotion active de l'usage du vélo pour tout type de déplacement et du réemploi pour concourir à la préservation de l'environnement, à la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain. L'association ouvrira son atelier dans le 10e arrondissement fin 2022 et prévoit le recrutement de son premier salarié au premier trimestre 2023. Elle sollicite le soutien de la Ville de Paris pour amorcer cette activité. Considérant l'intérêt de ce projet au regard des politiques municipales en faveur de l'économie circulaire et de la promotion des mobilités douces, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 5 000 euros, au titre de l'exercice 2021.

L'association **Réseau Francilien du Réemploi, ou REFER** (11e), a pour objet de réunir les acteurs du réemploi en Ile-de-France et d'être une plateforme de promotion, de coordination et d'animation du réemploi. Depuis 2015, le REFER propose un accompagnement des porteurs de projets de recycleries financé par la Ville. Ce dispositif porte sur :

- l'accompagnement de porteurs de projets de ressourceries dans la préfiguration de leurs projets (formation, accompagnement rapproché, mise en relation, stratégie d'implantation) ;

- l'accompagnement des porteurs de projets dans la phase suivant l'ouverture des ressourceries (accompagnement dans le recrutement, la gestion des flux, la consolidation du modèle économique, la communication, la gouvernance) ;
- l'accompagnement des ressourceries existantes en vue de la consolidation de leurs activités (formations, gestion des ressources humaines, partenariats, sensibilisation du public – notamment à travers des événements récurrents –, enjeux financiers, etc.) ;
- l'élaboration d'un projet de hub du réemploi, plateforme de massification du réemploi à Paris permettant de soutenir les modèles des structures existantes et d'ouvrir de nouveaux axes de développement au réemploi parisien (nouveaux lieux, nouveaux gisements)
- sur la base de ces accompagnements, et notamment des différents retours de bonnes pratiques, la définition d'un modèle économique (ou de modèles économiques) de recyclerie.

À cette fin, depuis 2015, l'association mobilise une chargée de développement et d'accompagnement auprès des porteurs de projets parisiens, et fait intervenir, en tant que de besoin, toutes les structures du réseau francilien, le réseau national, ainsi que des experts extérieurs. Le REFER a accompagné l'émergence et la consolidation de dix recycleries sur le territoire parisien depuis 2015 : l'Alternative dans le 2e, la Textilerie et la Bricollette (projet immobilier en cours, ouverture prévue en 2024) dans le 10e, la nouvelle ressourcerie de la Petite Rockette dans le 12e, la Fabrique 230 dans le 15e, la Ressourcerie des Batignolles et la Recyclerie Sportive dans le 17e, la ressourcerie Le Poulpe, portée par la Bricollette, dans le 18e, la Ressource de Belleville dans le 20e et la recyclerie Plant B dans le 12e. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, et afin d'assurer la continuité de son action, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe à la présente délibération, et prévoyant d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Réseau Francilien du Réemploi, au titre de l'exercice budgétaire 2022.

L'association **Tout autre chose** œuvre dans le 9e arrondissement de Paris pour la création et le renforcement des liens sociaux et l'assistance aux personnes en difficulté. Elle a développé une activité de table d'hôtes et propose des déjeuners en semaine. L'association, qui compte quatre salariés, propose aussi des activités destinées à aider son public à reprendre pied dans une vie active et citoyenne, notamment des ateliers d'apprentissage du français, d'aide administrative et juridique ou de coaching emploi. Environ 4 000 personnes ont participé à l'ensemble des ateliers organisés en 2021. Tout autre chose accueille et accompagne des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Un partenariat avec un magasin Biocoop a été mis en œuvre pour la redistribution de ses invendus alimentaires.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris